

**Tableau des changements de tarifs pour 2026**

TRAITEMENTS 2025				TRAITEMENTS 2026			
Salaires <sup>(1)</sup>	- Prêtres	42,958 \$ \$ (6 000 \$)	+ 300 \$ par mois si pas de ménagère ou cuisinière fournie par l'employeur + 270 \$ par année pour le curé ou le modérateur pour compenser la messe <i>pro populo</i>	43 698 \$ (incluant 6,000 \$ pour payer son logement = 500 \$ par mois) + 300 \$ par mois si pas de ménagère ou cuisinière fournie par l'employeur + 540 \$ par année pour le curé ou le modérateur pour compenser la messe <i>pro populo</i> . (Voir décret 08/1996, C1-1 à C1-11.)			
	- Agents de pastorale	(Voir décret 05/2006, tableau page C2-10)		Le tableau C2-10 a été mis à jour avec une augmentation de 2%			
Déplacement	En toute destination	Variable au trimestre	prix au kilomètre	Voir décret, page C7 - 1			
Ministère dominical (prêtre remplaçant)	- Service en fin de semaine	50,00 \$	par messe célébrée + honoraires de messes (5,00 \$) + frais de déplacements	- Service en fin de semaine 50,00 \$ par messe célébrée <b>+ honoraires de messes (10,00 \$)</b> + frais de déplacements			
Prêtre, diacre <u>non salariés</u> de fabrique	- Baptême	50,00 \$		- Baptême 50,00 \$ <b>+ honoraires de messes (10,00 \$) s'il y a lieu</b>			
	- Mariage	100,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$)	- Mariage 100,00 \$ <b>+ honoraires de messes (10,00 \$)</b>			
	- Messe sur semaine	20,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$)	- Messe sur semaine 20,00 \$ <b>+ honoraires de messes (10,00 \$)</b>			
Prêtre, diacre, laïc <u>non salariés</u> de fabrique	Funérailles (à l'église)	100,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$) s'il y a lieu	Funérailles (à l'église) 100,00 \$ <b>+ honoraires de messes (10,00 \$) s'il y a lieu</b>			
Prêtre, diacre, agent de pastorale <u>déjà salariés</u> de fabrique	- Baptême	10,00 \$	par célébration	10,00 \$ par célébration			
	- Mariage	15,00 \$	avec ou sans eucharistie	15,00 \$ avec ou sans eucharistie			
	- Funérailles	15,00 \$	avec ou sans eucharistie	15,00 \$ avec ou sans eucharistie			
Prédicateur		200,00 \$	par jour, logé et nourri	Prédicateur 200,00 \$ par jour, logé et nourri			

(1) Le salaire des prêtres et celui des agents laïcs de pastorale sont en fonction des ordonnances diocésaines respectives.

2025-12-03

TARIFS 2024				TARIFS 2025 <sup>(4)</sup>			
Mariage	Tarif de base :	250,00 \$ <sup>(2)</sup>		Mariage	Tarif de base :	250,00 \$ <sup>(2)</sup>	
Messe de 50 <sup>e</sup> anniversaire de mariage		200,00 \$		Messe de 50 <sup>e</sup> anniversaire de mariage		200,00 \$	
Funérailles	- à l'église Tarif de base	300,00 \$ <sup>(2)</sup>		Funérailles	- à l'église Tarif de base :	300,00 \$ <sup>(2)</sup>	
Réception des condoléances à l'église avant la célébration des funérailles		200,00 \$ <sup>(3)</sup>		Réception des condoléances à l'église avant la célébration des funérailles		200,00 \$ <sup>(3)</sup>	
Baptême (don suggéré)		100,00 \$		Baptême (don suggéré)		100,00 \$	
Frais de services	- Extrait de registre et certificat	25,00 \$		- Extrait de registre et certificat		25,00 \$	
	- Permis d'exhumation	100,00 \$		- Permis d'exhumation		100,00 \$	
	- Rescrit	50,00 \$		- Rescrit		50,00 \$	
	- Approbation de résolutions	GRATUIT		- Approbation de résolutions		GRATUIT	
Capitation		50,00 \$ par fidèle 100,00 \$ par famille		Capitation		50,00 \$ par fidèle 100,00 \$ par famille	
Per Capita		1,50 \$ par fidèle		Per Capita		1,50 \$ par fidèle	

(2) Pour une célébration des funérailles avec plus d'un défunt, soit par exemple 2 cercueils ou urnes ou plus, le tarif de base s'applique par défunt : donc pour une célébration avec 2 cercueils ou urnes on chargera 600 \$, pour trois ce sera 900 \$ et ainsi de suite. Au tarif de base, on ajoute les honoraires du célébrant, ses frais de déplacement, les honoraires de l'organiste et des chœurs, et les autres frais s'il y a lieu. Mais contrairement au tarif de base, ces honoraires ne se multiplient pas, peu importe le nombre de défunts dont on célèbre les funérailles au même moment.

(3) Ce montant s'ajoute au tarif de base de 300,00 \$.

(4) Voir décret, page C4-1 à 3

2025-12-03